

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19/05/2026****2026-026****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11  
 Présents : 9  
 Absent : 2  
 Pouvoir : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le conseil municipal de la commune de Bozas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de conseillers en vigueur, en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur JUNIQUE Olivier

**Etaient présents :**

M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SAVEL Laetitia, M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, M. DELOCHE Fabien, M. PERRET Jacques, Mme BATTANDIER Martine, Mme BUFFIERE Marine

**Était absent :** Mme BERTRAND Eliane, Mme Laura GARNIER

**Pouvoir :** Madame Laura GARNIER a donné pouvoir à Madame DESPESSE-BUFFIERE Marine ; madame BERTRAND Eliane a donné pouvoir à monsieur DELOCHE fabien

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme BUFFIERE Marine

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour voyage scolaire****Date de convocation**13/05/2026**Date d'affichage :**22/05/2026

Acte rendu  
 exécutoire après  
 dépôt en préfecture  
 le 26/05/2026

**Le Conseil municipal**, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29

**Vu** la demande de subvention présentée par l'Ensemble scolaire Charles de Foucauld de Lamastre en date du 19 janvier 2026 concernant les voyages scolaires organisés au cours de l'année 2026 ;

**Considérant** que la commune peut soutenir des actions présentant un intérêt local, notamment dans les domaines éducatif et social ;

**Considérant** qu'un élève domicilié sur la commune de BOZAS, Loan COIC, scolarisé en classe de 6ème, participe au séjour sportif en Basse-Ardèche organisé du 26 au 29 mai 2026 (6ème A) ou du 2 au 5 juin 2026 (6ème B) ;

**Considérant** l'intérêt pédagogique, éducatif et culturel de ce séjour scolaire pour les jeunes de la commune ;

**Considérant** qu'il convient d'apporter une aide financière afin de contribuer à réduire la participation restant à la charge des familles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € à l'Ensemble scolaire Charles de Foucauld de Lamastre pour la participation de l'élève domicilié à BOZAS au voyage scolaire 2026 ;
- **PRÉCISE** que cette aide sera versée sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et, le cas échéant, d'une attestation de participation au séjour ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal au compte 65748 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,

Le Maire,  
 M. JUNIQUE Olivier



Le Secrétaire  
 Mme BUFFIERE Marine

